

Le bulletin

Octobre 2025

Pour nous écrire : bulletin@aadmie.org

Sommaire :

- [Conseil départemental : nouveau président](#)
- [Juridique](#)
- [Scolarité](#)
- [Prochaines dates](#)

Au secours la communication !

Si vous lisez ce bulletin tous les mois, vous n'êtes peut-être pas concerné.e, si vous venez aux CA ouverts (le prochain sera le 18 novembre), vous pouvez aussi y poser directement les questions qui se posent à vous, faire part de vos doutes et de vos interrogations.

Si vous êtes adeptes des réseaux sociaux, vous pouvez en faire de même sur Insta ou Facebook. Vous privilégiez peut-être les échanges avec des membres plus actifs ou actives que vous-même ? Tel ou telle membre du CA ou d'une de nos nombreuses commissions.

Mais sinon, n'hésitez pas : adressez un simple courriel au CA ou à la commission de votre choix (elles sont toutes listées ici : <https://www.aadmie.org/accueil/contact/> avec leurs @dresse) et vous obtiendrez une réponse.

Conseil départemental : nouveau président, nouvelle politique ?

À notre demande, nous serons reçu.e.s par le nouveau président du conseil départemental, Jérôme Sourisseau. Il sera accompagné de sa vice-présidente chargée de l'enfance, Florence Péchevis et ce sera le 5 novembre.

Outre les pratiques d'évaluation des MIE que nous dénonçons depuis des années, nous interpellons M Sourisseau et Mme Péchevis sur un appel contre une reconnaissance de minorité survenu immédiatement après le changement de majorité au conseil départemental (voir article suivant).

Il nous faudra savoir s'il s'agit d'un retour aux anciennes pratiques ou juste d'une tentative isolée menée par la direction de l'ASE ou de son service MNA.

Juridique

La majorité précédente avait clairement donné des consignes pour qu'il n'y ait plus d'appel quand les décisions de la justice des mineurs étaient favorables aux jeunes. À une ou deux exceptions près, tous les jeunes MIE reconnus mineurs par les juges des enfants avaient été repris par l'ASE sans discussion, rompant avec une pratique antérieure d'appel systématique.

Nous avons eu l'occasion d'écrire ici que cette mansuétude a été payée au prix fort : au lieu de n'être confrontés aux avocats du département qu'en cour d'appel (à Bordeaux), nous l'avons été directement dans le bureau des juges des enfants à Angoulême. Et c'est peu dire que ces avocats prennent leur travail à cœur, produisant des rapports de 30 pages

pour enfoncer les jeunes, exhortant les juges à demander des tests osseux...

Bref : nous ne sommes pas certains d'avoir gagné au change.

Une mauvaise surprise nous attendait ce mois-ci : l'ASE fait appel contre la reconnaissance de minorité prise en faveur de Bassékou (voir bulletin précédent). L'appel n'est pas suspensif mais il n'y en avait pas eu depuis des années et cela nous inquiète. Par ailleurs, et bien que le jugement date du 24 septembre, l'ASE fait preuve d'une légèreté coupable car, ce 31 octobre, elle n'a toujours pas convoqué Bassékou, le laissant à charge de sa famille solidaire.

Nous allons nous en expliquer le 5 novembre avec le président Sourisseau. En juin 2021, nous l'avions rencontré alors qu'il présidait le

conseil départemental et il nous avait dit son désaccord avec ces appels systématiques. Et sinon ? Deux audiences en octobre : nous aurons les résultats des délibérés en novembre.

Et encore ? Nous sommes 4 dans la commission juridique et nous accueillerions un.e cinquième avec plaisir.
juridique@aadmie.org

Scolarité

À cette date, la commission scolarité est composée de Jean-Noël, Marie-Sylvie, Patricia, Pierre et Sandra.

Point positif : les affectations scolaires se sont plutôt bien passées grâce à l'Education Nationale et la MFR de Triac. Nouveauté, cinq jeunes mineurs ont été acceptés en apprentissage dans des formations très variées : boulangerie, viticulture, taille de pierre, peinture, couvreur. Par contre un jeune est sans affectation par erreur de stratégie, et un majeur ayant obtenu un CAP cuisine n'a pas d'emploi.

Des fiches précisant la nouvelle organisation de la commission (réduite à cinq personnes), le système de financement des cantines et internats (fonds sociaux et tarification solidaire), et une liste d'entreprises acceptant des stagiaires ont été envoyées aux référents scolaires. A ce jour près de 90% des jeunes sont suivis scolairement. Par contre tous ne sont pas hébergés, même si certains collégiens ont été acceptés dans les internats des lycées et de l'EREA.

scolarite@aadmie.org

Prochaines date

Nous serons (notamment)

- Samedi 8 novembre à Emmaüs pour y vendre des crêpes et faire rentrer des sous mais aussi pour faire connaître notre association et ses activités.
- Samedi 29 novembre à Angoulême pour les familles solidaires (ou qui l'ont été, ou qui envisagent de le devenir...) afin d'apprendre à se connaître et d'échanger sur nos vécus en tant qu'hébergeant.e.s de jeunes mineurs étrangers.

Ce sera au Bêta, à côté de l'alpha, la médiathèque d'Angoulême



Prochain CA ouvert :

mardi 18 novembre de 18h30 à 20h00

Le lieu reste encore à préciser mais ce ne sera ni à la MPP ni au Bêta

Le CA : Agnès Duqueroix, Geneviève Noël, Isabelle Claire,
Laura Ledoux, Sylvie Salomon, Romain Treppoz

AADMIE - RESF16 - <https://aadmie.org>

(Association d'Aide et de Défense des Mineurs Isolés Étrangers)

182, rue de Périgueux 16000 Angoulême

07 58 90 91 16 - aadmie.resf16@gmail.com

